



Conseil Communautaire du 30 septembre 2021 à 19 h 00

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

INFORMATIONS

- Finances :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties
 - Admissions en non-valeur : modification par la trésorerie des montants indiqués dans la délibération n° 76-2021
- Livret d'accueil

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 9 septembre 2021
- Procédure suite au non-maintien du 6ème vice-président
- Approbation des nouveaux statuts du SIVOS BERNOUIL – DYE – CARISEY – JAUGES – VILLIERS-VINEUX

DIVERS

- Décisions

DATE CONVOCATION :

24 septembre 2021

PRESIDENTE DE SÉANCE :

Madame Anne JÉRUSALEM – Présidente

ÉTAT DES PRESENCES :

Présents : 59

Communes	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
AISY-SUR-ARMANÇON	M. MURAT Olivier	
ANCY-LE-FRANC	M. DELAGNEAU Emmanuel	
	M. DICHE Jean-Marc	
	M. ROBETTE Jacques	
ANCY-LE-LIBRE	Mme BURGEVIN Véronique	Mme HUGEROT Maryvonne
ARGENTENAY	M. TRONEL Michel	
ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON	M. MUNIER Patrice	
ARTHONNAY		Mme TAVIOT Léa
CHASSIGNELLES	Mme JÉRUSALEM Anne	
CHENEY	M. CALONNE Marc	

Communes	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
COLLAN	Mme GIBIER Pierrette	
CRUZY-LE-CHATEL	M. DURAND Thierry	M. BRIGAND Jean-Pierre
CRY-SUR-ARMANÇON	M. DE PINHO José	
DANNEMOINE	M. KLOËTZLEN Éric	
DYE	M. DURAND Olivier	
EPINEUIL	Mme JOUVEY Maryline	
	Mme SAVIE EUSTACHE Françoise	
FLOGNY LA CHAPELLE	M. CAILLIET Jean-Bernard	
	M. DEPUYDT Claude	
	Mme DRUJON Nathalie	
FULVY	M. HERBERT Robert	
GIGNY	M. REMY Georges	
JUNAY	M. PROT Dominique	
LEZINNES	Mme RIS Jeannine	
MELISEY	M. BOUCHARD Michel	
MOLOSMES	M. BUSSY Dominique	
NUITS-SUR-ARMANÇON	M. GONON Jean-Louis	
PACY-SUR-ARMANÇON	M. GOUX Jean-Luc	
PERRIGNY-SUR-ARMANÇON	Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie	
PIMELLES		Mme GOUSSARD Nadège
RAVIERES	M. FOREY Vincent	
	M. LETIENNE Bruno	
ROFFEY	M. GAUTHERON Rémi	
RUGNY	M. NEVEUX Jacky	
SAINT-MARTIN-SUR-ARMANÇON	M. LEMAIRE Benjamin	
SENNEVOY-LE-HAUT	M. MARONNAT Jean-Louis	
SERRIGNY	Mme THOMAS Nadine	
STIGNY	Mme DOLLIER Anne	
TANLAY	M. DELPRAT Éric	
	Mme YVOIS Caroline	
THOREY	M. NICOLLE Régis	
TONNERRE	Mme BAILICHE Bahya	
	M. CLECH Cédric	
	M. DROUVILLE Michel	
	Mme DUFIT Sophie	
	Mme ELBACHIR Nicole	
	M. FICHOT Jean-François	
	M. LENOIR Pascal	
	M. LETRILLARD Laurent	
M. MANUEL Lucas		

Communes	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
TONNERRE (SUITE)	Mme ORGEL Emilie	
	Mme PRIEUR Chantal	
	Mme TOULON Sylviane	
VEZANNES	M. LHOMME Régis	
VEZINNES	Mme BORGHI Micheline	
VILLIERS-LES-HAUTS	M. BERCIER Jacques	
VILLON	Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine	
VIREAUX	M. PONSARD José	
VIVIERS		Mme JOUSSEAU Catherine

Excusés ayant donné pouvoir : 11

Communes	Conseillers titulaires	A donné pouvoir à
BAON	M. CHARREAU Philippe	M. LHOMME Régis
BERNOUIL	M. FOURNILLON Dominique	M. DURAND Olivier
JULLY	M. FLEURY François	M. MARONNAT Jean-Louis
LEZINNES	M. KLAPWIJK Ilan	Mme RIS Jeannine
SAMBOURG	M. PARIS Stéphane	M. PONSARD José
TANLAY	M. ROY Yohan	M. DELPRAT Éric
TISSEY	M. LEVOY Thomas	Mme THOMAS Nadine
TONNERRE	M. ROBERT Christian	Mme ORGEL Emilie
TRICHEY	Mme GRIFFON Delphine	M. NEVEUX Jacky
TRONCHOY	M. DEZELLUS Emmanuel	M. LEMAIRE Benjamin
YROUERRE	M. PIANON Maurice	M. PROT Dominique

Absent(s) excusé(s) : 2

Communes	Conseillers titulaires
QUINCEROT	M. BETHOUART Serge
SENNEVOY-LE-BAS	M. VARAILLES Dominique

Absent(s) non excusé(s) : 3

Communes	Conseillers titulaires
GLAND	Mme CAMUS-NEYENS Sandrine
TONNERRE	Mme AGUILAR Dominique
	M. HAMAM Nabil

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame GIBIER Pierrette

La séance s'est ouverte le 30 septembre 2021 à 19 h 00 sous la présidence de Madame Anne JÉRUSALEM.

Madame Anne JÉRUSALEM : Bonsoir à tous.

J'ai quelques informations à vous transmettre :

Info CREASUP

La tranche 2 est achevée, juste à temps puisque les élèves arrivent tous le 11 octobre. Pour l'instant, seule une petite promotion d'une quinzaine d'élèves s'est engagée dans une session intensive pour intégrer la 2^{ème} année.

La Commission de sécurité a émis un avis favorable. Dans le cadre du plan de relance, Monsieur le préfet est venu visiter CREASUP le 23 septembre dernier.

Je laisse la parole à José PONSARD qui souhaitait vous faire un point sur la composition actuelle du plateau santé au Sémaphore à Tonnerre.

Monsieur José PONSARD : Bonsoir à tous.

Je vous présente les professionnels de santé présents sur le plateau santé du Sémaphore :

- Un médecin généraliste à orientation acupuncture : docteur ANTIQUARIO (qui s'est installée en début d'année),*
- Une pédicure – podologue : Madame GRIDEL,*
- Une sage-femme : Madame ANTOINE,*
- Un médecin généraliste : docteur NEUQUELMAN,*
- Une ostéopathe : Madame LAURIN,*
- Une naturopathe : Madame MASSE (nouvellement installée),*
- Un autre médecin généraliste : docteur ANDRÉ (qui vient de s'installer en septembre, qui est présent une journée et demie, son projet étant de s'installer par la suite),*
- Un cabinet composé de 3 infirmières libérales : Mesdames LEBRETON, LEMAINGRE et VERGER,*
- Deux kinésithérapeutes : Madame BRIANT et Monsieur GUENIFFEY,*
- Deux psychologues : Mesdames ANSON et CROCHOT.*

Nous pouvons constater que l'offre est assez diverse. Cependant, on peut regretter le départ du dentiste, salarié de la Mutualité Française Bourguignonne. Nous sommes en recherche de dentistes, chose qui n'est pas facile car on recherche 2 000 praticiens en France. Nous savons aussi qu'il y aura, sur notre territoire, le départ d'un ophtalmo.

Sur le plateau, un seul local n'est pas occupé (celui du dentiste).

Madame Anne JÉRUSALEM : Merci José.

Info Livret d'accueil

Nous vous avons remis le livret d'accueil qui est à destination des nouveaux habitants.

La maquette « vide » vous sera transmise ce qui vous permettra d'y inclure des informations spécifiques à votre commune. 500 livrets ont été édités pour 2021. L'idée est de faire une mise à jour chaque année pour faire vivre ce livret et répondre aux demandes des communes.

Nous pouvons remercier Élise HARIOT qui a consacré beaucoup de temps pour rendre ce document agréable et complet.

Nous vous proposons de prendre connaissance de ce document et de nous faire remonter vos remarques, vos suggestions.

Nous pouvons maintenant aborder le conseil.

Excusés ayant donné pouvoir¹

*Madame Delphine GRIFFON à Monsieur Jacky NEVEUX
Monsieur Emmanuel DEZELLUS à Monsieur Benjamin LEMAIRE
Monsieur Christian ROBERT à Madame Émilie ORGEL
Monsieur Thomas LEVOY à Madame Nadine THOMAS
Monsieur Stéphane PARIS à Monsieur José PONSARD
Monsieur Dominique FOURNILLON à Monsieur Olivier DURAND
Monsieur Ilan KLAPWIJK à Madame Jeannine RIS
Monsieur Johann ROY à Monsieur Éric DELPRAT
Monsieur Philippe CHARREAU à Monsieur Régis NICOLLE
Monsieur François FLEURY à Monsieur Jean-Louis MARRONAT*

Excusés²

Monsieur Serge BETHOUART

Absents

*Madame Sandrine NEYENS
Madame Dominique AGUILAR
Monsieur Nabil HAMAM*

Madame Pierrette GIBIER accepte le secrétariat de séance.

Lecture de l'ordre du jour.



INFORMATIONS

 *Finances : Taxe foncière sur les propriétés bâties*

***Madame Anne JÉRUSALEM** : Lors du dernier conseil communautaire, s'agissant de la question diverse de Monsieur DEZELLUS sur « Opposition à l'exonération 2 ans de TFPB au profit des nouvelles constructions de locaux d'habitation : obligation de délibérer avant le 1^{er} octobre 2021 pour éviter le rétablissement total de l'exonération », nous avons questionné à nouveau les services de l'État pour nous assurer de notre bonne compréhension des notes.*

Il est confirmé, par les services de l'État, qu'il n'y a pas lieu de délibérer si nous souhaitons conserver les exonérations.

¹ Oubli du secrétariat : Monsieur Maurice PIANON a donné pouvoir à Monsieur Dominique PROT

² Non cité : Monsieur Dominique VARAILLES

✚ Finances : Admissions en non-valeur : modification par la trésorerie des montants indiqués dans la délibération n° 76-2021

Madame Anne JÉRUSALEM : Concernant ces admissions, Monsieur DICHE avait fait remarquer que certaines communes figuraient dans la liste. En effet, une collectivité étant, en principe solvable, nous avons demandé au Trésor Public de vérifier cette liste. De ce fait, les collectivités ont été retirées de ce listing pour 866,75 €. Si des personnes présentes dans ce listing redeviennent solvables, la dette est récupérée.

Il n'est donc pas nécessaire de délibérer à nouveau sur le sujet.

✚ Livret d'accueil

Aucun commentaire car l'information a été donnée dans les propos introductifs.

↪ ADMINISTRATION GENERALE

✚ Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 9 septembre 2021

Madame Anne JÉRUSALEM : Avez-vous des remarques, concernant le procès-verbal du conseil communautaire du 9 septembre 2021 ?

Monsieur Dominique BUSSY : Bonsoir, chers collègues. Mon intervention ne porte pas sur le compte rendu lui-même. C'est une remarque sur le résultat de tous les comptes rendus.

Je n'ai pas pour habitude de prendre la parole, si je le fais ce soir, c'est pour exprimer un ras-le-bol sur l'ambiance qui règne sur notre conseil communautaire. Je sais que beaucoup pensent comme moi.

En effet, les prises de parole qui se terminent telles des plaidoiries dignes d'une cour d'appel pour entretenir des propos belliqueux, agressifs, voire diffamatoires et principalement à l'encontre de notre présidente Anne JÉRUSALEM qui a été honorablement élue par 59 voix sur 72 votants et 4 abstentions ne sont plus tolérables et je souhaite vivement que cela cesse afin que nous puissions nous consacrer pleinement et sereinement aux dossiers de notre CCLTB dans l'intérêt général de tous.

Pour cela, je demande à ce que l'article 14 du règlement intérieur soit appliqué et respecté à savoir « nul ne parle plus de deux fois sur la même question et que le temps de parole soit limité à 5 minutes environ pour la première intervention et 3 minutes environ pour la seconde ». Voilà ce que je voulais dire ce soir. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de palabrer pour s'exprimer. Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

Madame Anne JÉRUSALEM : Merci, Monsieur BUSSY. Effectivement, un règlement existe bien dans cette assemblée. Il m'incombe, en effet, de le faire respecter au mieux afin que nous puissions débattre dans de bonnes conditions.

Je limiterai les temps de parole pour que tout le monde puisse s'exprimer et éviter de passer des heures sur un seul sujet. C'était dans ce sens que le règlement avait été voté.

S'agissant de l'approbation du procès-verbal, s'il n'y a pas d'autre intervention, je passe au vote.

Le procès-verbal est adopté (1 abstention)

 Procédure suite au non-maintien du 6^{ème} vice-président

Madame Anne JÉRUSALEM : *Le 9 septembre dernier, je vous avais informés de l'obligation que nous avons de nous prononcer sur le fait de maintenir ou non 7 vice-présidents en tout dans notre conseil. Vous avez souhaité y réfléchir. Nous y avons réfléchi en Comité exécutif, en Bureau également.*

La conclusion de ces réflexions est de rester avec 6 vice-présidents, donc, de supprimer le poste de 6^{ème} vice-président. Il est donc nécessaire de redistribuer les rôles et de répartir les commissions auprès des vice-présidents restants. Le fait de réduire le nombre de vice-présidents, l'enveloppe étant la même pour les élus, il se dégagera du budget pour des délégations. Le souhait que j'ai exprimé en COMEX et en Bureau serait que les vice-présidents, qui ont beaucoup de tâches à assumer dans leur commission, puissent me proposer un ou plusieurs délégués. Ces délégués auraient une mission très concrète, tel un projet à suivre. Si le projet est mené en un an, un autre leur sera assigné de sorte que la collaboration soit simplifiée et très identifiée.

Une présentation très détaillée a été faite au Bureau où tout le monde avait pu s'exprimer.

Monsieur Pascal LENOIR : *Je vais essayer de ne pas dépasser les 5 minutes qui nous sont imparties. J'ai lu avec attention le compte rendu du Bureau communautaire qui traitait du sujet. J'ai lu avec attention le tableau qui a servi d'appui à la proposition de décision que nous soumet le Bureau communautaire. J'ai le sentiment qu'on « met la charrue avant les bœufs ». J'ai le sentiment qu'il nous manque un schéma important, c'est le schéma de la gouvernance communautaire tel que le COMEX envisage de la mettre en place. La présidente nous a dit qu'elle avait des réflexions par rapport à ce sujet, réflexions, qui, indiscutablement, doivent être prises en compte.*

J'ai beau lire les documents qui nous ont été présentés à titre de compte rendu, je n'ai trouvé nulle part trace de ces réflexions. L'idée, c'est de comprendre quelle gouvernance va s'organiser au sein du conseil communautaire, quel COMEX va être mis en place avec 6 vice-présidents ou vice-présidentes. C'est cela mon interrogation et tant que je n'ai pas cette réponse, tant je ne sais pas si la Communauté de Communes s'organise selon un commentaire qu'éventuellement je pourrais faire. Je pense que cette délibération est prématurée et ne nous donne pas tous les éléments nécessaires, y compris le compte rendu du Bureau par rapport à ce schéma qui est indiscutablement un schéma de gouvernance important pour le conseil communautaire.

Madame Anne JÉRUSALEM : *Cela est une remarque de Monsieur LENOIR. Seule réponse : la gouvernance du mandat précédent était composée de 6 vice-présidents et cela se passait très bien.*

Monsieur Michel TRONEL : Certes, on supprime la vice-présidence qui s'occupe des poubelles, elle a toujours existé. Or, on est en pleine réforme des poubelles. Qui va s'occuper des poubelles ?

Madame Anne JÉRUSALEM : C'est une très bonne question. Il ne s'agit pas de supprimer la vice-présidence qui s'occupe du développement durable – terme qui convient mieux –, mais de redistribuer les rôles au sein du COMEX. Nous avons un Comex demain. Je préfère attendre que le conseil communautaire se soit prononcé. Un vice-président ou une vice-présidente se chargera de cette question, y compris avec des délégués. Sur ce sujet, il me semble que ce sera très judicieux. La personne en charge demandera à avoir un ou deux délégués qui pourront s'investir sur des questions précises particulièrement au vu de l'actualité que l'on s'apprête à vivre sur ce sujet.

Monsieur Michel TRONEL : Vous nous dites, on supprime le VP et demain on va décider comment on va réaffecter les missions des VP. Or, nous avons voté pour des VP dont nous connaissons les compétences et les missions qu'ils allaient exercer. Vous nous dites que le COMEX va décider demain et vous nous faites voter aujourd'hui. Il ne serait pas plus logique de nous faire une proposition de VP afin que nous puissions avoir notre point de vue.

Madame Anne JÉRUSALEM : C'est une habitude que nous avons dans cette collectivité de voter en précisant quelles délégations auront par la suite les VP. Ce n'est pas du tout une obligation. L'obligation est de fixer un nombre de VP. C'est ensuite le président ou la présidente qui donne les délégations.

Monsieur Pascal LENOIR (propos hors micro) : Non, non. Ce n'est pas ça !

Madame Anne JÉRUSALEM : Pascal LENOIR, pour une intervention (2 minutes).

Monsieur Pascal LENOIR : On ne peut pas dire une chose comme cela. C'est un fait que la présidente donne délégation de fonction et de signature aux vice-présidents. Mais le conseil communautaire élit les vice-présidents sur des postes clairement indiqués et mandate les vice-présidents par rapport à l'exercice des fonctions votées par le conseil communautaire. C'est cela le droit. Ce n'est pas autre chose.

Madame Anne JÉRUSALEM : Je confirme ce que j'ai dit. J'ai posé la question. C'est un usage de la CCLTB et peut-être ailleurs. Nous ne sommes pas obligés.

Monsieur Jean-Marc DICHE : Quelque chose me gêne surtout dans le climat de tension que tout le monde ressent. On remplacerait un vice-président élu par le conseil communautaire par des délégués nommés. Cela m'embête un peu.

Madame Anne JÉRUSALEM : Les délégués étaient déjà présents dans notre Communauté de Communes et même lors du mandat précédent, et ce, sans rémunération. Or, nous, à l'exécutif, nous avons choisi de réduire notre indemnité de façon à dégager du budget. Nous estimons qu'il convenait de donner des délégations. Cela se fera en accord avec les vice-présidents qui auront besoin de ces délégués. L'idée est de bien fonctionner ensemble pour éviter des dysfonctionnements qu'on aimerait voir réduits.

Monsieur Cédric CLECH : Je reviens sur ce que j'ai évoqué au Bureau communautaire.

Ne sachant pas à quelle sauce nous allons être mangés, je partage avec Émilie ORGEL sur la réorganisation de la gouvernance politique comme cela est souligné depuis le début, personnellement, je m'abstiendrai lors du vote de cette délibération. Je voulais vous expliquer pourquoi. Je ne sais pas comment vous souhaitez réorganiser cette équipe. Vous n'avez pas souhaité en parler. Vous allez effectivement convoquer un Comex extraordinaire demain. Cependant, nous ignorons comment nous allons travailler et sur quel volet.

Madame Anne JÉRUSALEM : *Il me semble avoir été plus claire que cela. Émilie est d'ailleurs capable de s'exprimer elle-même si elle a quelque chose à dire.*

Je précise à nouveau que les délégués ne sont pas des vice-présidents. Les délégués auront des tâches tenables. De plus, cela peut apporter un service supplémentaire pour vous élus. Vous savez très bien la charge qu'une vice-présidence peut représenter. Beaucoup d'élus souhaitent s'investir, mais une vice-présidence est trop lourde. Les délégations permettent de s'investir sur un sujet, le suivre. Un exemple : un délégué pourrait suivre le projet de cuisine centrale.

Monsieur Benjamin LEMAIRE : *Il est dommage de se prononcer sur un schéma avant de se prononcer sur les compétences des personnes. En effet, un certain nombre de compétences se trouvent chez les 75 délégués. Se prononcer sur une structure – je rejoins ce qui a été dit par Monsieur DICHE, Monsieur CLECH –, sur le fait qu'on ne sait pas trop où on va, si on ne regarde pas les compétences. Il y a de l'humain dans tout ce qu'on fait. Lors des élections, les vice-présidents se présentent, disent ce qu'ils ont fait, leur passif. Cela peut convaincre. Je pense qu'il faut passer d'abord par les compétences et l'humain, la structure vient ensuite.*

Madame Anne JÉRUSALEM : *C'est ce qui se passera, justement.*

Y a-t-il d'autres interventions ?

La délibération est assez compliquée, il y a évidemment plusieurs cas de figure.

Qui est favorable à la suppression d'un poste de vice-président ? 39

Qui est favorable au maintien de 7 vice-présidents ? 10

Qui s'abstient ? 16

La suppression est adoptée.

Du fait de cette suppression, le vice-président suivant remonte automatiquement d'un rang et le Bureau communautaire est modifié.

• **Délibération n° 87-2021 : Administration générale – Vote sur la modification ou le maintien de la composition du bureau communautaire**

Vu la délibération n° 33-2020 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en date du 15 juillet 2020 déterminant le nombre de vice-présidents,

Vu la délibération n° 34-2020 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 15 juillet 2020 portant élection des vice-présidents de la collectivité,

Vu la délibération n° 80-2020 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 8 octobre 2020 déterminant le nombre de membres du bureau communautaire comme suit :

- La présidente,
- Les 7 vice-présidents,
- 18 autres membres,

Vu l'arrêté n° 2020-156 de la présidente de la CCLTB en date du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pascal LENOIR, 6^{ème} vice-président,

Vu l'arrêté n° 2021-166 de la présidente de la CCLTB en date du 8 juillet 2021 portant retrait de la délégation de fonction confiée à Monsieur Pascal LENOIR,

Vu la délibération n° 74-2021 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 9 septembre 2021 se prononçant contre le maintien de Monsieur Pascal LENOIR comme vice-président de la CCLTB,

Considérant qu'il est donc nécessaire que l'assemblée délibérante fasse un choix entre modifier ou maintenir de la composition du bureau communautaire,

Madame la présidente invite les conseillers communautaires à se prononcer soit :

- Pour supprimer le poste et modifier la composition du bureau communautaire comme suit :
 - o La présidente,
 - o 6 vice-présidents,
 - o 18 autres membres.

Le vice-président suivant le poste supprimé remonte automatiquement d'un rang.

- Pour maintenir la composition du bureau communautaire, soit :
 - o La présidente,
 - o 7 vice-présidents,
 - o 18 autres membres.

Dans cette hypothèse, l'élection d'un nouveau vice-président au scrutin secret à la majorité absolue doit avoir lieu. L'organe délibérant peut décider que le nouveau vice-président occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant : cela devra être impérativement mentionné et voté dans la délibération. A défaut, le nouveau vice-président prendra automatiquement place à la suite des vice-présidents déjà élus et en poste : les vice-présidents en poste remontent automatiquement d'un rang.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	39	pour la suppression
	10	pour le maintien
	16	abstentions
	5	non-exprimés

SUPPRIME le poste de vice-président,

MODIFIE la composition du bureau communautaire comme suit :

- o La présidente,
- o 6 vice-présidents,
- o 18 autres membres,

DIT que le vice-président suivant le poste supprimé remonte automatiquement d'un rang,

PRECISE que la délibération n° 81-2020 du conseil communautaire du 8 octobre 2020 portant élection des 18 autres membres du bureau reste inchangée.

 Approbation des nouveaux statuts du SIVOS BERNOUIL – DYE – CARISEY – JAUGES – VILLIERS-VINEUX

Madame Anne JERUSALEM : *Le projet de délibération n'a pas été joint au dossier. Je vous prie de nous excuser pour cet oubli.*

L'absence de délibération signifiait que nous étions d'accord de fait. La loi, comme vous le savez, nous a contraints de demeurer dans ce SIVOS. Une phrase a été rajoutée dans la délibération pour exprimer le fait que cela ne remet pas en cause notre délibération qui émettait le souhait de nous retirer de ce SIVOS.

Je laisse Monsieur DELAGNEAU passer cette délibération.

Monsieur Emmanuel DELAGNEAU : *Pour mémoire, les communes de Dyé et de Bernouil font partie de la CCLTB, mais sont rattachées au syndicat scolaire de Bernouil, Dyé, Carisey, Jaulges, Villiers-Vineux. La Communauté de Communes représente les communes de Dyé et Bernouil au sein de ce syndicat scolaire via le principe de représentation-substitution. C'est-à-dire que la CCLTB désigne alors, en lieu et place des anciennes communes, les élus au sein du syndicat. Il y a un élu de Bernouil et un de Dyé. En revanche, le syndicat conserve pleinement ses compétences et ses attributions sur l'ensemble de son périmètre, ce qui exclut les interventions de la Communauté de Communes sur le territoire et dans les domaines de compétences gérées par le syndicat mixte, en l'occurrence, le scolaire.*

La préfecture a demandé à la présidente du SIVOS Bernouil-Dyé-Carisey-Jaulges-Villers-Vineux de modifier les statuts du SIVOS afin de passer en syndicat mixte fermé.

La Communauté de Communes doit donc se prononcer sur la modification des statuts du SIVOS devenu Syndicat Mixte.

La présidente vous propose de valider et d'adopter les nouveaux statuts du syndicat, celui-ci étant constitué en syndicat mixte fermé compte tenu de la substitution des communes de Dyé et Bernouil par la CCLTB à compter du 1^{er} septembre 2016, date de prise de la compétence scolaire, et d'ajouter que le souhait initial de la CCLTB est de sortir de ce SIVOS Bernouil, Dyé, Carisey, Jaulges, Villiers-Vineux.

• **Délibération n° 88-2021 : Administration générale – Modification des statuts du SIVOS Bernouil-Carisey-Dyé-Jaulges-Villiers Vineux**

La présidente rappelle que les contours de la carte scolaire hérités des délibérations des conseils municipaux intervenues en amont de la prise de compétence par la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) ont été maintenus.

Vu les statuts de la CCLTB et l'arrêté préfectoral N° PREF/DCPP/SRC/2016/0393 en date du 30 août 2016 portant sur la prise de compétence « scolaire » par la Communauté de Communes,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 212-7 précisant que « (...). Lorsque les dépenses de fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale sur le territoire duquel il existe plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération de l'organe délibérant de cet établissement,

Vu la délibération n° 37-2017 du 28 mars 2017 portant sur la détermination des périmètres scolaires des écoles publiques sur le territoire de la CCLTB,

Considérant que les communes de DYÉ et BERNOUIL, appartenant au territoire de la CCLTB, sont rattachées au SIVOS de BERNOUIL – CARISEY – DYÉ – JAULGES – VILLIERS VINEUX,

Considérant que la CCLTB représente les communes de DYE et BERNOUIL au sein du SIVOS de BERNOUIL – CARISEY – DYÉ – JAULGES – VILLIERS-VINEUX (principe de substitution),

Considérant la demande de la préfecture auprès de la présidente du SIVOS de BERNOUIL – CARISEY – DYÉ – JAULGES – VILLIERS-VINEUX de changer les statuts du SIVOS, afin de passer en syndicat mixte,

Considérant la nécessité que la CCLTB se prononce sur la modification des statuts du SIVOS de BERNOUIL – CARISEY – DYÉ – JAULGES – VILLIERS-VINEUX,

Madame la présidente :

PROPOSE de valider les nouveaux statuts du Syndicat, celui-ci est constitué en Syndicat Mixte Fermé, conformément aux dispositions des articles L.5711-1 et suivant le code général des collectivités territoriales (CGCT), compte tenu de la substitution des communes de DYE et BERNOUIL par la CCLTB à compter du 1^{er} septembre 2016, date de prise de la compétence scolaire.

PRÉCISE que les nouveaux statuts du Syndicat sont détaillés dans l'annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	68	pour
	1	contre
	1	abstentions

ADOpte les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de BERNOUIL – CARISEY – DYÉ – JAULGES – VILLIERS-VINEUX,

AUTORISE la présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

PRECISE que cette délibération ne remet pas en question le souhait des conseillers communautaires de la CCLTB de se retirer du Syndicat Mixte de BERNOUIL – CARISEY – DYÉ – JAULGES – VILLIERS VINEUX.



DIVERS

Décisions

Madame Anne JERUSALEM : Habituellement, je ne commente pas les décisions, sauf exception.

Pour ces décisions, je tiens à préciser que nous avons, comme prévu, bien demandé la préparation des repas préparés par le Centre Hospitalier de Tonnerre pour tous les élèves de primaire de Tonnerre – élèves de l'école des Prés-Hauts inclus –, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Je souligne le fait que nous avons un partenariat avec ACTVI'UNA pour la livraison des repas. C'est un bon exemple de mutualisation intelligente entre nous, les différentes entités. Je précise que le Centre Hospitalier fait une très bonne cuisine et compte, parmi ses fournisseurs, bon nombre de producteurs locaux. C'est une volonté et c'est pourquoi nous allons continuer, avec le Centre Hospitalier, à travailler sur le projet de cuisine centrale pour pouvoir ensuite fournir les repas à de plus en plus d'élèves sur le territoire.

Monsieur Jean-Marc DICHE : La décision concernant les prêts de véhicules me paraît très générale. Il n'est pas indiqué qu'un prêt est possible pour les communes, les associations.

Madame Anne JERUSALEM : Cette décision un peu générale a été prise pour éviter d'établir des conventions à tout va.

Monsieur Jean-Marc DICHE : Donc n'importe qui peut demander les véhicules.

Madame Anne JERUSALEM : Certes, mais je ne suis pas obligée de l'accepter. Très régulièrement des demandes nous parviennent. Dernièrement, nous l'avons accepté pour un club de foot. Ne vous inquiétez pas, il n'y a pas d'abus.

Je rappelle l'agenda :

- *Mardi 5 octobre a lieu le séminaire. Une jauge a été établie à 80 personnes : 52 maires ou leur représentant et des personnes de la société civile. Le seuil de 80 inscriptions n'étant pas atteint, nous avons étendu à tous les délégués communautaires. Pour ceux qui le souhaitent, l'inscription doit nous parvenir avant vendredi.*
- *Une conférence des maires (certainement en visio) aura lieu le 3 novembre. Poru le moment, sont confirmés :*
 - * *La personne nouvellement nommée par le barreau d'Auxerre pour parler de la justice de proximité et de la formation éventuelle d'un groupe de travail sur la police verte,*
 - * *Monsieur CANILLAC pour l'unité territoriale sociale fera le point sur le projet de territoire social,*
 - * *Nous essayons d'avoir la Fondation du Patrimoine pour sensibiliser les maires aux partenariats divers et variés.*
- *Le prochain Bureau communautaire est prévu le 10 novembre prochain.*
- *Le 25 novembre aura lieu le prochain conseil communautaire.*

Monsieur Pascal LENOIR : Concernant le séminaire du 5 octobre serait-il possible de connaître d'une part, la liste des personnes invitées au titre de la société civile, d'autre part la liste des maires qui se sont inscrits à ce séminaire afin qu'on puisse apprécier le nombre de places disponibles ? Celles-ci avaient été limitées à 80 par un règlement intérieur dont je n'ai pas compris toutes les subtilités.

Madame Anne JERUSALEM : Il est possible de s'inscrire puisque 57 personnes se sont déjà inscrites.

Monsieur Pascal LENOIR : J'ai demandé une séparation entre les personnes...

Madame Anne JERUSALEM : Plus de 30 élus se sont inscrits.

Monsieur Pascal LENOIR : Pouvez-vous nous indiquer la liste des personnes civiles ?

Madame Anne JERUSALEM : Je ne l'ai pas avec moi ce soir.

Monsieur Pascal LENOIR (hors micro) : Décidément, à chaque fois que l'on en parle, vous ne l'avez pas !

(Manifestation dans la salle)

Madame Anne JERUSALEM : Nous avons fourni au cabinet une liste de différentes associations ou de professionnels par catégorie demandée. Par exemple, ARPENT se trouve parmi les associations. Nous en avons parlé au Comex. Selon les réponses des uns et des autres, selon le souhait de l'organisateur de la journée, le cabinet a fait le travail. Nous sommes en train de recenser les derniers retours suite à l'ouverture de ce séminaire aux délégués communautaires, sachant que certains élus ont des professions qui comptent comme étant des représentations de la société civile. Le cabinet souhaitait cette diversité pour être sûr d'avoir une représentation des courants de pensée la plus large possible.

Nous avons transmis un certain nombre de catégories professionnelles telles que des agences immobilières, des notaires, des banques, des chefs d'entreprise, etc. selon les disponibilités des gens invités, l'assemblée sera ce qu'elle sera. Nous espérons qu'elle sera la plus représentative possible. Le cabinet travaille par groupe de 20 personnes. Chaque groupe travaille en atelier dans une salle et une restitution s'ensuit. C'est pour cette raison que le nombre d'invités est limité.

Merci et j'espère vous voir nombreux mardi.

La séance est levée à 19 h 50.

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

• **Délibération n° 87-2021 : Administration générale** – Vote sur la modification ou le maintien de la composition du bureau communautaire

• **Délibération n° 88-2021 : Administration générale** – Modification des statuts du SIVOS Bernouil-Carisey-Dyé-Jaulges-Villiers Vineux

TABLEAU D'EMARGEMENT

"LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Page 1 / 3

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Aisy-Sur-Armançon	M.	MURAT	Olivier		M.	ROUSSEL	Emmanuel	
Ancy-Le-Franc	M.	DELAGNEAU	Emmanuel					
Ancy-Le-Franc	M.	DICHE	Jean-Marc					
Ancy-Le-Franc	M.	ROBETTE	Jacques					
Ancy-Le-Libre	Mme	BURGEVIN	Véronique		Mme	HUGEROT	Maryvonne	
Argenteay	M.	TRONEL	Michel		Mme	MARONNAT	Monique	
Argenteuil-Sur-Armançon	M.	MUNIER	Patrice		Mme	LEMAIRE	Maud	
Arthonnay	M.	LEONARD	Jean-Claude		Mme	TAVIOT	Léa	
Baon a donné pouvoir à Régis NICOLLE	M.	CHARREAU	Philippe		Mme	CARLE	Céline	
Bernoil a donné pouvoir à Olivier DURAND	M.	FOURNILLON	Dominique		M.	GALLY	Jean-Claude	
Chassignelles	Mme	JERUSALEM	Anne		M.	TRUCHY	Maryan	
Cheney	M.	CALONNE	Marc		M.	FAILLOT	Jim	
Collan	Mme	GIBIER	Pierrette		M.	POUSSIERE	Loïc	
Cruzy-Le-Château	M.	DURAND	Thierry		M.	BRIGAND	Jean-Pierre	
Cry-Sur-Armançon	M.	DE PINHO	José		M.	HACQUIN	Denis	
Dannemoine	M.	KLOETZLEN	Eric		M.	BRISSON	Laurent	
Dyé	M.	DURAND	Olivier		M.	ROUGET	Yves	
Epineuil	Mme	JOUVEY	Maryline					
Epineuil	Mme	SAVIE EUSTACHE	Françoise					
Flagny La Chapelle	M.	CAILLIET	Jean-Bernard					
Flagny La Chapelle	M.	DEPUYDT	Claude					
Flagny La Chapelle	Mme	DRUJON	Nathalie					
Fulvy	M.	HERBERT	Robert		M.	BIZIOT	Hervé	
Gigny	M.	REMY	Georges		M.	TOBIET	Michel	
Gland	Mme	CAMUS-NEYENS	Sandrine		M.	CAMUS	Florent	
Jully a donné pouvoir à Jean-Louis MARONNAT	M.	FLEURY	François		Mme	AUBRIOT	Mélanie	
Junay	M.	PROT	Dominique		M.	LHOMME	Ludovic	

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Lézennes <i>a donné pouvoir à Jeannine RIS</i>	M.	KLAPWIJK	Ilan					
Lézennes	Mme	RIS	Jeannine					
Méliesey	M.	BOUCHARD	Michel		Mme	RONDOT	Pascaline	
Molosmes	M.	BUSSY	Dominique		M.	RABY	Daniel	
Nuits-Sur-Armançon	M.	GONON	Jean-Louis		M.	LAVINA	Xavier	
Pacy-Sur-Armançon	M.	GOUX	Jean-Luc		Mme	FRANCHE	Céline	
Perrigny-Sur-Armançon	Mme	DAL DEGAN MASCREZ	Anne-Marie		Mme	LEGRIS	Laurent	
Pimelles	M.	RETIF	Adrien		Mme	GOUSSARD	Nadège	
Quincerot	M.	BETHOUART	Serge		Mme	GOVIN	Thérèse	
Ravières	M.	FOREY	Vincent					
Ravières	M.	LETIENNE	Bruno					
Roffey	M.	GAUTHERON	Rémi		Mme	ROCH	Christine	
Rugny	M.	NEVEUX	Jacky		Mme	BINET	Lydie	
Saint-Martin-Sur-Armançon	M.	LEMAIRE	Benjamin		M.	MOISY	Philippe	
Sambourg <i>a donné pouvoir à Jack BONSAARD</i>	M.	PARIS	Stéphane		M.	FOREY	Bernard	
Sennevoy-Le-Bas	M.	VARAILLES	Dominique		Mme	RAOUX	Roseline	
Sennevoy-Le-Haut	M.	MARONNAT	Jean-Louis		Mme	JANISZEWSKI	Agnès	
Serrigny	Mme	THOMAS	Nadine		M.	MAROLLES	Martial	
Stigny	Mme	DOLLIER	Anne		M.	DE DEMO	Paul	
Tanlay	M.	DELPRAT	Eric					
Tanlay <i>a donné pouvoir à Eric DELPRAT</i>	M.	ROY	Yohan					
Tanlay	Mme	YVOIS	Caroline					
Thorey	M.	NICOLLE	Régis		M.	MARLIN	Jean	
Tissey <i>a donné pouvoir à Nadine THOMAS</i>	M.	LEVOY	Thomas		M.	SABOURIN	Sébastien	
Tonnerre	Mme	AGUILAR	Dominique					
Tonnerre	Mme	BAILICHE	Bahya					
Tonnerre	M.	CLECH	Cédric					
Tonnerre	M.	DROUVILLE	Michel					

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Tonnerre	Mme	DUFIT	Sophie					
Tonnerre	Mme	ELBACHIR	Nicole					
Tonnerre	M.	FICHOT	Jean-François					
Tonnerre	M.	HAMAM	Nabil					
Tonnerre	M.	LENOIR	Pascal					
Tonnerre	M.	LETRILLARD	Laurent					
Tonnerre	M.	MANUEL	Lucas					
Tonnerre	Mme	ORGEL	Emilie					
Tonnerre	Mme	PRIEUR	Chantal					
Tonnerre <i>à donner pouvoir à Emilie ORGEL</i>	M.	ROBERT	Christian					
Tonnerre	Mme	TOULON	Sylviane					
Trichy <i>à donner pouvoir à Jacky NEVEUX</i>	Mme	GRIFFON	Delphine		M.	GRIFFON	Bernard	
Tranchay <i>à donner pouvoir à Benjamin LEDAIRE</i>	M.	DEZELLUS	Emmanuel		M.	PATEY	Jean-Marie	
Vézannes	M.	LHOMME	Régis		M.	SEURAT	Laurent	
Vézannes	Mme	BORGHİ	Micheline		M.	SOEHNLEN	Pascal	
Villiers-Les-Hauts	M.	BERCIER	Jacques		M.	PETIT	Patrice	
Villon	Mme	CHAMPAGNE-MANTEAU	Nadine		M.	BELLEGANTE	Anthony	
Vireaux	M.	PONSARD	José		M.	HOUDOT	Sylvain	
Viviers	M.	PORTIER	Virgile		Mme	JOUSSEAU	Catherine	
Yrouerre <i>à donner pouvoir à Dominique PRIST</i>	M.	PIANON	Maurice		M.	ZANIN	Alain	